



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 21.502

DECISION

*Concernant la fixation de tarif
de la Salle de Spectacles « Jean Gabin » de ROYAN
(Location)
==°°°°°°==*

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°18/163 en date du 22 mars 2018 fixant les tarifs de la Salle de Spectacles « Jean Gabin » de ROYAN (location), rendue exécutoire le 27 mars 2018,

DECIDE

- de compléter la décision DC N°18/163 en date du 22 mars 2018, comme suit :

Location de la Salle de Spectacles « Jean Gabin »

. Tarif partenaire (Week-end et jours fériés - la journée et/ou la soirée)..... 400,00 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 - Fonction 313 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 07 octobre 2021

Le Maire,



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 octobre 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Le Maire,
Patrick MARENGO

